AVIS D'ELECTION.

[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Jeudi 11 octobre 1849.

[illegible]

ASSURANCE MUTUELLE.

Seule Compagnie d'assurance MARITIME CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.

LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE
De la Nouvelle-Orléans.
Avec un capital souscrit et garanti de
200,000 piastres

Est maintenant en opération et prête à recevoir des assurances et délivrer des polices contre les dommages causés par le feu aux propriétés désignées, à des taux aussi modérés que ceux exigés par toute autre compagnie responsable.

Les bureaux de la Compagnie sont situés au coin des rues CAMP et LAFAYETTE.

DIRECTEURS.

Les directeurs ci-dessous nommés sont tous résidents de cette ville, et connus comme hommes d'affaires et de probité.

Hon. Pierre Soulé, Président.
Hon. Alexandre Mouton, Vice-Président.
Hon. Edward Simon, Vice-Président.
Hon. Pierre Derbigny, Vice-Président.
Hon. Alexandre Dimitry, Vice-Président.
Hon. Jean Slidell, Vice-Président.
Hon. Jean Forstall, Vice-Président.
Hon. Jean Canon, Vice-Président.
Hon. Jean Preston Pratt, Vice-Président.
Hon. Jean Pierre Benjamin, Vice-Président.
Hon. Jean Pierre Rost, Vice-Président.
Hon. Jean Pierre Rost, Vice-Président.
Hon. Jean Pierre Rost